

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA FRANCE**

Le 17 février 2015 s'est tenue une Rencontre-Débat à Science Po à l'occasion du rapport du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe à la suite de sa visite à Marseille puis à Paris du 21 au 26 septembre dernier.

Après avoir rappelé les objectifs de son mandat, le Commissaire Niel MUIZNIZK a présenté les quatre points dominants de son rapport, soit la montée de l'intolérance en France, l'insuffisance des droits des immigrés, l'hostilité vis-à-vis des Gens du voyage et des Roms migrants et enfin le retard de la France quant aux droits des personnes handicapées.

Chacun des thèmes a ensuite été repris par des experts :

Madame Nonna MEYER, directrice de recherche émérite au CNRS s'est exprimée sur la montée du racisme en France depuis 2013 ainsi que sur la multiplication des actes antimusulmans et antisémites. Face à ce constat, elle déplore l'absence d'instrument de mesure ainsi que la légitimation des discours racistes dans les milieux politiques.

Laurent EL GHOZI, co fondateur de Romeurope et Président de la FNASAT a rappelé que si la diversité et la solidarité sont indispensables dans une société, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui le racisme est banalement toléré à l'égard de ces communautés. Les médias et les politiques se doivent de prendre leurs responsabilités à cet égard et d'éduquer le grand public. Il a souligné que la loi de 1969 toujours en vigueur, les évacuations forcées, les atteintes aux libertés de circulation des ressortissants de l'Union européenne et le mépris qu'affichent les autorités à leur encontre les empêchent d'accéder à leurs droits civiques, sociaux et sanitaires.

Enfin, Fabienne JEGU, experte sur le handicap auprès du Défenseur des droits a indiqué que le manque de moyens et de mise en œuvre concrète empêchent les personnes handicapées de bénéficier de l'ensemble de leurs droits, et ce malgré un arsenal juridique complet en la matière. Il existe de graves difficultés quant à l'accès à l'emploi et à la scolarisation des personnes handicapées. La question de l'emploi représente 50% des réclamations en matière de discrimination au Défenseur des droits. Aussi, en matière d'éducation, les enfants sont rarement inclus dans les activités périscolaires et, lorsqu'ils sont scolarisés, ne le sont qu'à temps partiel.

Après quelques questions dans le cadre des débats sur ces thèmes, Monsieur Emmanuel DECAUX, Professeur à l'Université Paris 2 et Président de la sous-commission « Europe et international » de la CNCDH a conclu notamment en rappelant la nécessité pour la France de ratifier le Protocole 12 de la CEDH ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits des migrants et des membres de leur famille.

Le rapport du Commissaire du 17 février 2015

:

<https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2687995&SecMode=1&DocId=2236812&Usage=2>